Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20261022-2026_56-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre 2026

Le lundi 19 octobre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absents excusés : M. MARCEL Thierry (procuration à M. E. CARIO), Mme VÉRON Sandrine (procuration à C. DEL COLLE),

Secrétaire de séance : Madame Claudie DEL COLLE

Date de convocation : 14/10/2026
Date de publication : 22/10/2026

Délibération 56/2026 : Tarif assainissement collectif Année 2027

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés en 2026 et propose de nouveaux tarifs pour 2027 :

Prestation	2026	2027
Forfait annuel	66.00 €	70.00 €
Forfait moins de 6 mois	33.00 €	35.00 €
Le m³ d'eau consommée	1.00 €	1.05 €
Redevance performance par m³ d'eau consommée	0.112 €	0.112 €

La redevance performance « des systèmes d'assainissement collectif », est fixée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne à 0.28 € HT/ m³ en 2025 et 2026.

Ce taux est modulé en fonction de la performance des systèmes d'épuration d'assainissement collectif de la collectivité. Pour 2025, le coefficient de modulation était fixé forfaitairement à 0.3, mais, pour 2026 et 2027, la prise en compte de la performance des réseaux est effective. Il est fixé à 0.4 pour la commune de Plévin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les nouveaux tarifs de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2027 ;
- APPROUVE l'application sur la facture des abonnés d'une contre-valeur de la redevance performance « des systèmes d'assainissement collectif », au taux de 0.112 € HT/m3 en 2026 (taux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne * coefficient de modulation = 0.28 € HT/ m³ * 0.4).

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLÉVIN

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 22/10/2026 et affichage en mairie le 22/10/2026.